



Mensonges de mon ex-femme et DVH

Par Visiteur

Bonjour,

Au cours d'un différend avec mon ex-femme au sujet de notre enfant (elle a la garde; j'ai un DVH), lors duquel je lui faisais remarquer que j'avais le droit d'émettre une opinion concernant mon fils, elle m'a traité de "pauvre type"...

Le lendemain, elle m'aborde en disant que j'avais mal agi en la traitant de "pauvre fille", devant le petit... Elle prétend même avoir un témoin...

Or tout cela est faux, la discussion entre mon ex-femme et moi a eu lieu à l'écart du petit et je n'ai pas prononcé les mots qu'elle avance...

De plus, le jour où elle essaie de me faire dire ce que je n'ai pas dit, je remarque qu'elle enregistre notre conversation...

Que puis-je faire pour me défendre ou me mettre à l'abri de telles manipulations?

De telles (fausses) assertions peuvent-elle avoir des conséquences sur mon DVH, sachant qu'elle voudrait se débarrasser de cette "contrainte"...

Salutations distinguées

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Vous pourriez porter plainte pour injure ou diffamation non pbulique mais le dossier est un peu trop léger pour l'instant.

Donc, en l'état actuel des choses, vous ne pouvez pas faire grand chose. En tout état de cause, aucun juge ne vous retirera votre droit de visite au seul motif que vous auriez traité sa mère de pauvre fille, encore qu'elle devrait prouver de tels propos de votre part.

Aussi, la seule manière de vous protéger est d'adopter une conduite irréprochable à l'égard de la mère et d'attendre un éventuel dérapage de cette dernière: Insulte, diffamation envers l'enfant..

N'hésitez pas à employer les mêmes moyens qu'elle: Enregistrez les conversations, consignez tout ce que vous pouvez contre cette gentille dame.

Bien cordialement.